



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL RHONE-ALPES

Cultures fruitières - n°22 du 4 août 2015



Date du prochain Bulletin : mardi 18 août 2015.
Ce BSV est réalisé à partir des observations effectuées les 27 juillet et 3 août par les membres du réseau BSV sur les parcelles de référence.

A retenir, cette semaine :

Pêcher-abricotier (p. 1-5) :

- ⇒ Tordeuse orientale : 3^{ème} vol en cours en Moyenne Vallée du Rhône et Rhône-Loire.
- ⇒ Thrips californien : présence, soyez vigilants
- ⇒ *Xanthomonas*/maladies de conservation : soyez vigilants dans les parcelles en situations sensibles
- ⇒ Forficules : pression forte
- ⇒ Cochenille du mûrier : essaimage en cours en Rhône-Loire

Pommier - Poirier (p. 6-10) :

- ⇒ Carpocapse : période à haut risque de pontes de G2 terminée en MVR et RL, et encore en cours en Savoie/Haute-Savoie. Période à **haut risque d'éclosions de G2 en cours en zones de tardives de MVR** et en toutes zones de RL, et SHS.
- ⇒ Pou de san José : essaimage en cours en RL
- ⇒ Acariens : soyez vigilants

Châtaignier (p.11) :

- ⇒ Carpocapse et Tordeuse : Vol en cours. Dégâts de tordeuses sur bogues visibles.

Noyer (p.11) :

- ⇒ Carpocapse : deuxième vol en cours. Période à haut risque de **pontes et d'éclosions en cours**

Toutes espèces :

- ⇒ *Metcalfa pruinosa* : **présence**
- ⇒ Mouche méditerranéenne : aucune capture encore enregistrée
- ⇒ *Xylella fastidiosa* : détection en Corse. Signalez tous symptômes suspects aux correspondants observateurs Fredon/Fdgdon

ABRICOTIER - PECHER

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - *CYDIA MOLESTA*

Situation : Le vol se poursuit en Moyenne Vallée du Rhône et Rhône-Loire. Les prises se maintiennent **sont parfois très fortes avec jusqu'à 104 captures enregistrées le 27 juillet sur un piège. Des dégâts sur pousses et sur fruits étaient visibles le 27 juillet sur une parcelle de pêcher du réseau en Moyenne Vallée du Rhône.**

Résultats des suivis de TORDEUSES ORIENTALES des 27 juillet et 3 août 2015 sur pêcher

secteur	Nombre total de pièges suivis	Nombre pièges avec prises nulles	Nombre de pièges avec 1 à 5 captures	Nombre de pièges avec 6 à 10 captures	Nombre de pièges avec 11 à 20 captures	Nombre de pièges avec plus de 20 captures
MVR 27 juillet 2015	7	3	1	0	2	1
MVR 3 août 2015	5	1	1	0	2	1



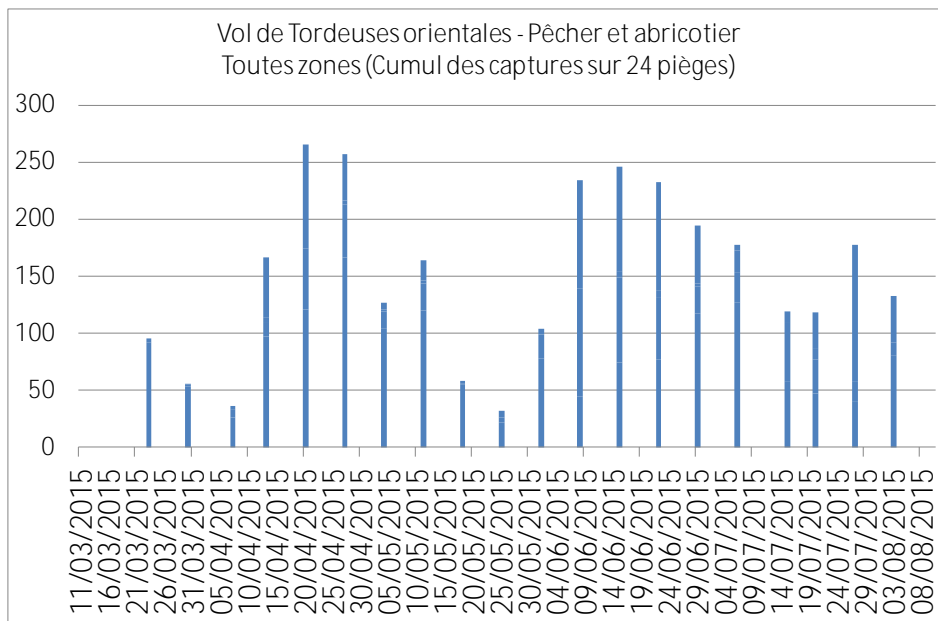
BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



Résultats des suivis de TORDEUSES ORIENTALES des 27 juillet et 3 août 2015 sur abricotier

secteur	Nombre total de pièges suivis	Nombre pièges avec prises nulles	Nombre de pièges avec 1 à 5 captures	Nombre de pièges avec 6 à 10 captures	Nombre de pièges avec 11 à 20 captures	Nombre de pièges avec plus de 20 captures
MVR 27 juillet 2015	7	2	1	3	1	0
MVR 3 août 2015	5	0	1	1	2	1



Analyse de risque : Il existe toujours un risque d'attaque sur fruits. Les variétés tardives d'abricotiers peuvent être concernées, même si les attaques sont plus rares que sur pêchers.

MALADIES DE CONSERVATION

Situation : Lors des comptages réalisés à l'approche de la récolte, le 27 juillet et 3 août, une parcelle d'abricotiers et 2 parcelles de pêchers sur 10 étaient concernées par la présence faible de fruits pourris en Moyenne Vallée du Rhône.

Pour rappel également, *monilia fructicola* a été détecté sur plusieurs échantillons d'abricots courant juin en Moyenne Vallée du Rhône (Cf. BSV n°20 du 07/07/2015).

Analyse de risque et prophylaxie : **Soyez vigilants en cas d'orages, le risque peut redevenir important**, en particulier dans les parcelles présentant des foyers infectieux (rameaux contaminés, fruits momifiés), ou des blessures (attention en cas de grêle, morsures de forficules...). **Le grossissement brusque des fruits peut entraîner des microfissures en fragilisant l'épiderme, attention à bien gérer l'irrigation (humidité en conditions de températures chaudes favorables).**

Pour limiter les contaminations, des mesures prophylactiques doivent être mises en place :

- Dans les vergers non récoltés, réaliser une taille en vert pour aérer les arbres et diminuer l'hygrométrie du feuillage
- Pour les vergers déjà récoltés, avec présence de fruits pourris ou de momies, réaliser une taille en vert après récolte pour éliminer les rameaux porteurs de fruits momifiés, et les rameaux porteurs de chancres. Pour assainir la parcelle, récupérer les fruits et rameaux atteints dans un palox, les sortir et les brûler.
- Dans tous les cas, il est nécessaire d'identifier les parcelles aux pourritures anormales et de désinfecter tout le matériel ayant servi dans ces vergers, et d'intervenir sur ces parcelles indépendamment des autres, pour éviter la propagation du champignon.



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



MALADIE DES TACHES BACTERIENNES—*XANTHOMONAS ARBORICOLA* PV. *PRUNI*

Situation : Il n'y a pas eu de signalement de nouvelles parcelles attaquées le 27 juillet et 3 août. Un comptage réalisé sur fruits sur une parcelle de pêchers de Moyenne Vallée du Rhône où la maladie est installée depuis plusieurs semaines, montrait la présence de 10 % de dégâts.

Analyse de risque : Soyez vigilants en particulier dans les parcelles de pêchers et d'abricotiers attaquées en 2014. Le développement de la bactérie est maximum à 30°C. Au-delà de 22 °C, moins de 5 heures d'humectation suffisent pour entraîner des contaminations. **Soyez donc vigilants en cas d'orage et en conditions d'irrigation (attention aux branches fruitières en bas des arbres).**

Prophylaxie : Maintenir les mesures prophylactiques.

- Intervenir dans les parcelles saines d'abord, celles ayant présenté des symptômes ensuite.
- En fin de travail dès la sortie de parcelle, nettoyer le matériel de tous déchets végétaux (feuilles, fruits, rameaux) et encroûtements de sève sur les sécateurs, les désinfecter et les remiser au sec jusqu'au lendemain.
- Irriguer avec modération, en fonction du besoin. Ne pas arroser trop tôt.
- Eviter les excès d'azote, et les déficits potassiques, se contenter d'une vigueur moyenne mais correcte
- Lors de l'établissement de jeunes vergers, éviter les systèmes d'irrigation mouillant le bas du feuillage et proscrire l'aspersion sur frondaison, à éviter absolument. Signaler au SRAL Rhône-Alpes ou à votre technicien toute nouvelle parcelle suspecte.

FORFICULES—*FORFICULA AURICULARIA*

Situation : La pression reste importante. Les 27 juillet et 3 août, 4 parcelles de pêchers sur 7 parcelles de pêchers et abricotiers, présentaient des morsures sur fruits avec 1 % de dégâts sur 3 d'entre elles, et 5 % de dégâts sur la dernière.

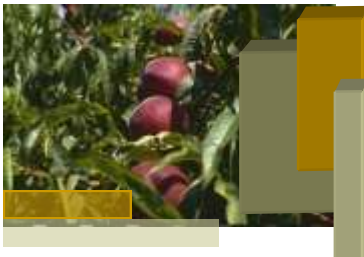
Analyse de risque et méthodes alternatives : Le risque de morsure est fort actuellement. En complément de la barrière de glu, il est important d'éliminer les branches touchant le sol, et les rejets qui constituent des ponts de passage pour les forficules, pour contourner l'anneau de glu. Attention à la gestion de l'enherbement qui peut former par endroit des ponts de passage pour l'insecte. Bien penser à retirer la glu après récolte, car, par fortes chaleurs, celle-ci peut entraîner des brûlures sur les troncs.

ABRICOTIER

D. SUZUKII

Situation : Le 27 juillet, 5 mâles ont été capturés dans un piège, mais aucune attaque n'a été signalée à au sein du réseau.

Analyse de risque : **Il existe un risque d'attaque sur abricots à maturité à cette période (après récolte de cerises), en particulier si les fruits sont sujets à l'éclatement, aux microfissures ou autres blessures (soyez vigilants dans les parcelles grêlées, avec dégâts importants de forficules).** Soyez vigilants en particulier à proximité des parcelles de cerisiers, et réalisez des observations régulières pour repérer et détruire tous fruits suspects.



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

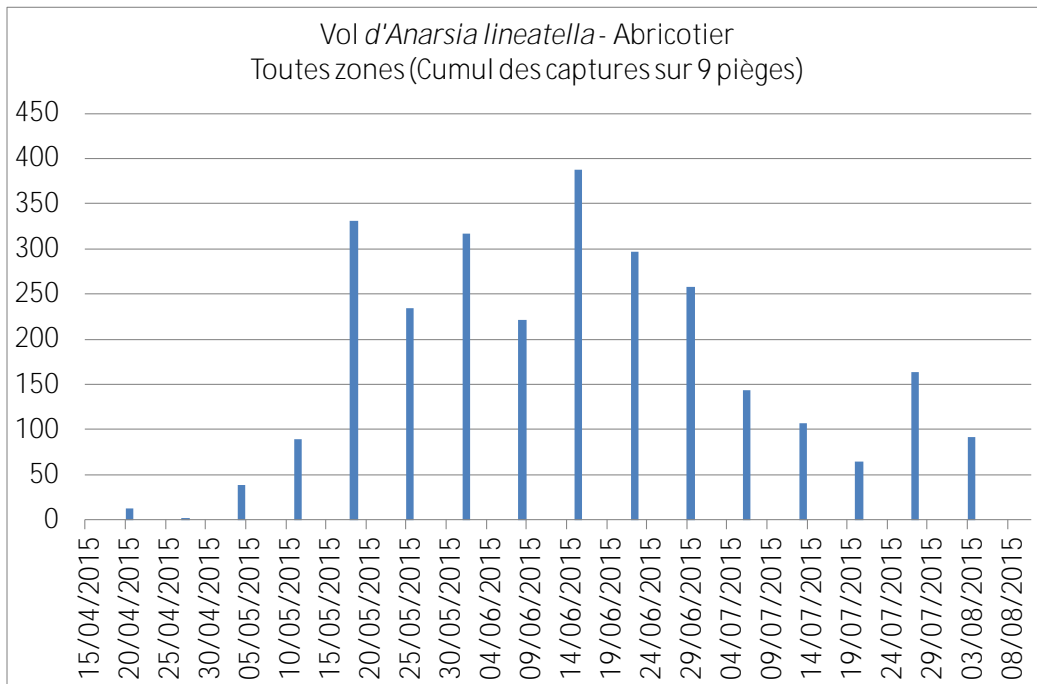
RHONE-ALPES



PETITE MI NEUSE DU PECHER—ANARSIA LINEATELLA

Situation : Un dépassement du seuil de 30 captures hebdomadaires a été observé sur 4 parcelles différentes les 27 juillet et 3 août. **Aucun dégât n'a été observé lors des observations.**

Résultats des suivis d'ANARSIA sur abricotier						
secteur	Nombre total de pièges suivis	Nombre pièges avec prises nulles	Nombre de pièges avec 1 à 5 captures	Nombre de pièges avec 6 à 10 captures	Nombre de pièges avec 11 à 30 captures	Nombre de pièges avec plus de 30 captures
MVR 27 juillet 2015	10	2	2	0	4	2
MVR 3 août 2015	5	0	1	1	1	2



Analyse de risque : Le risque d'attaque concerne les parcelles proches de la récolte, avec dépassement du seuil de 30 captures par semaine.

ENROULEMENT CHLOROTIQUE DE L'ABRICOTIER-ECA

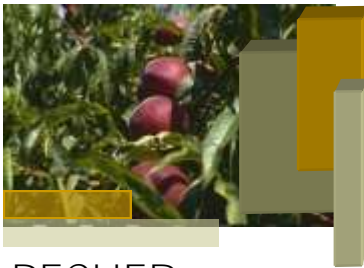
Réglementation : Cf. BSV n° 20 du 07/07/2015

Situation : Il n'y a pas eu de nouvelle parcelle présentant la maladie signalée.

Analyse de risque et mesures de lutte : Actuellement, nous ne sommes pas en période de risque de contamination par le vecteur *Cacopsylla pruni*. **Mais, profitez de la période estivale** pour repérer les arbres atteints. Les symptômes sont en effet plus facilement visibles : les feuilles jaunissent et s'enroulent autour de la nervure principale (à ne pas confondre avec des problèmes au niveau des racines ou du collet).

Les mesures de lutte obligatoire définies par l'arrêté du 18 décembre 2014 en Drôme-Ardèche, sont les suivantes :

- repérer et éliminer les arbres présentant des symptômes de manière à ce qu'il n'y ait pas de rejet de porte-greffe
- Ne pas laisser se développer les rejets de porte-greffes des arbres fruitiers
- Il est également demandé de signaler les vergers abandonnés et présentant des symptômes



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



PECHER

THRIPS CALIFORNIEN - *FRANKLINIELLA OCCIDENTALIS*

Biologie : Cf. *BSV n°15*

Situation : Le 27 juillet, seule une parcelle était concernée par la présence de thrips sans dépassement du seuil de nuisibilité. Aucun dégât n'a été observé.

Analyse de risque et prophylaxie : Soyez vigilants sur les variétés proches de la maturité, en période chaude et sèche.

Veillez à **faucher régulièrement l'enherbement** pour enlever les fleurs, et limiter ainsi ses populations. Des fauches trop espacées peuvent provoquer des remontées soudaines et massives de thrips dans les arbres. Ces remontées peuvent être particulièrement préjudiciables dans les **15 à 20 jours précédant la récolte.**

Seuil de nuisibilité : 50 thrips pour 100 pousses (par battage) ou 100 formes mobiles pour 50 fruits observés (soit 2 individus par fruit).

COCHENILLES DU MÛRIER - *PSEUDOLACASPIS PENTAGONA*

Situation : Le deuxième essaimage est en cours depuis le 24 juillet en Rhône-Loire.

Analyse de risque : Soyez vigilants, en période d'essaimage, les larves migrent vers les fruits et entraînent ainsi des dégâts en s'y fixant .

Observez vos parcelles attaquées attentivement cette semaine. Soulevez les boucliers au sein des encroutements pour repérer les femelles vivantes (une femelle par bouclier, couleur orange vif). **En soulevant les femelles, vous pourrez repérer la présence d'œufs (orangés).** Les larves mobiles (observation à la loupe) seront repérables autour des boucliers des femelles vivantes.



CERISIER

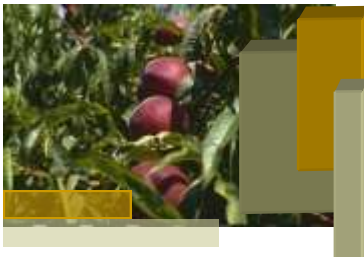
MALADIES DU FEUILLAGE - CORYNEUM ET CYLI NDROSPORIOSE

Situation : Dans les parcelles concernées, les feuilles attaquées se décolorent et chutent actuellement compte-tenu des conditions climatiques.

POMMIER-POIRIER

TAVELURE DU POMMIER—*VENTURIA INAEQUALIS*

Analyse de risque : Les conditions peuvent être favorables aux contaminations secondaires en cas d'orage suivie d'une longue période d'humectation. Soyez également vigilants dans vos parcelles en **cas d'irrigation par aspersion, car le feuillage peut rester humide plusieurs heures.**



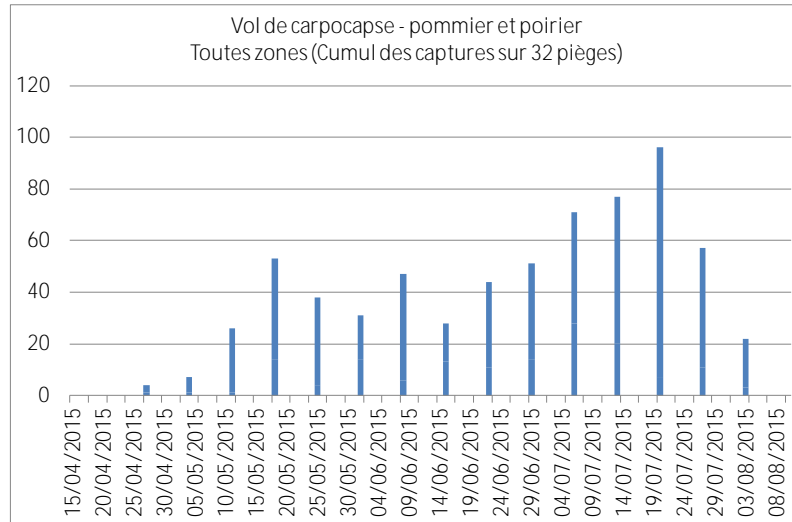
BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



CARPOCAPSE - *CYDIA POMONELLA*

Situation : Le deuxième vol approche de la fin.

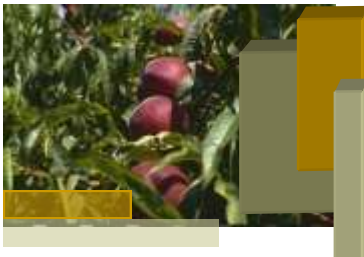


Résultats des suivis de CARPOCAPSE du 27 juillet sur pommier et poirier						
secteur	Nombre total de pièges suivis	Nombre pièges avec prises nulles	Nombre de pièges avec 1 à 2 captures	Nombre de pièges avec 3 à 5 captures	Nombre de pièges avec 6 à 10 captures	Nombre de pièges avec plus de 10 captures
MVR	13	5	3	4	0	1
RL	4	2	1	1	0	0
S-HS	18	13	2	3	0	0

Résultats des suivis de CARPOCAPSE du 3 août sur pommier et poirier						
secteur	Nombre total de pièges suivis	Nombre pièges avec prises nulles	Nombre de pièges avec 1 à 2 captures	Nombre de pièges avec 3 à 5 captures	Nombre de pièges avec 6 à 10 captures	Nombre de pièges avec plus de 10 captures
MVR	12	7	4	0	0	1
RL	2	2	0	0	0	0
S-HS	18	15	2	1	0	0

Modélisation et analyse de risque :

Pourcentage d'avancement en G2 estimé par le modèle au 3 août 2015				
Secteur	Zone	Adulte Carpocapse	Pontes de Carpocapse	Eclussions de Carpocapse
MVR	Zone précoce	100 %	99 %	93 %
	Zone moyenne	98 %	94 %	87 %
	Zone tardive	94 %	90 %	71 %
RL	Zone précoce	96 %	92 %	76 %
	Zone moyenne	93 %	86 %	65 %
	Zone tardive	92 %	83 %	58 %



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



Prévisions du modèle au 20 juillet :

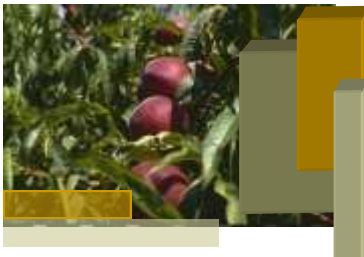
Moyenne Vallée du Rhône : Les pontes de G2 sont désormais terminées en zones précoces, et se termineront le 10 août en zones moyennes et le 17 août en zones tardives. La période à haut risque d'éclosions est terminée depuis le 30 juillet en zones précoces, depuis le 3 août en zones moyennes. Elle est en cours en zones tardives, et devrait se terminer le 8 août. La fin des éclosions est annoncée pour le 10 août en zones précoces, le 18 août en zones moyennes et le 25 août.
Fin de modélisation dans ce secteur.

Rhône-Loire : La période à haut risque de pontes de G2 est terminée en toutes zones. Les pontes de G2 devraient se terminer le 13 août en zones précoces, le 14 août en zones moyennes et le 17 août en zones tardives. **La période à haut risque d'éclosions est en cours et se terminera le 6 août en zones précoces, le 7 août en zones moyennes et le 10 août en zones tardives.**

Savoie/Haute-Savoie : **Les périodes à haut risque de pontes et d'éclosions sont en cours en toutes zones.**

secteur	Zones de précocité ZP : zones précoces, ZM : zones moyennes, ZT : zones tardives	CARPOCAPSE - PONTES											
		Données prévisionnelles (modèle DGAL)											
		AOÛT											
		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
Moyenne vallée du Rhône	ZM	risque modéré (G2)							98%	risque nul G2-G3			
	ZT	risque modéré (G2)											
Rhône-Loire	ZP	risque modéré (G2)										98%	
	ZM	risque modéré (G2)										98%	
	ZT	risque fort (G2)											
Savoie/Haute-Savoie	ZP	risque fort (G2)			80%	risque modéré (G2)							
	ZT	risque fort (G2)											

secteur	Zones de précocité ZP : zones précoces, ZM : zones moyennes, ZT : zones tardives	CARPOCAPSE - ECLOSIONS											
		Données prévisionnelles (modèle DGAL)											
		AOÛT											
		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
Moyenne vallée du Rhône	ZP	risque modéré (G2)							98%	risque nul G2-G3			
	ZM	risque modéré (G2)											
	ZT	risque fort (G2)				80%	risque modéré (G2)						
Rhône-Loire	ZP	risque fort (G2)			80%	risque modéré (G2)							
	ZM	risque fort (G2)			80%	risque modéré (G2)							
	ZT	risque fort (G2)							80%	risque modéré (G2)			
Savoie/Haute-Savoie	ZP	risque fort (G2)											
	ZT	risque fort (G2)											



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



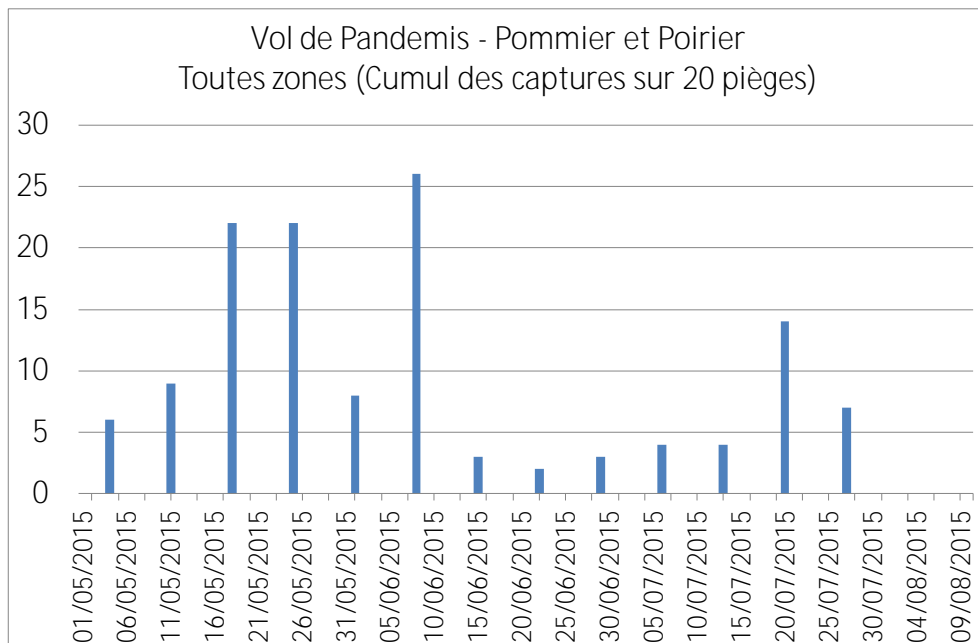
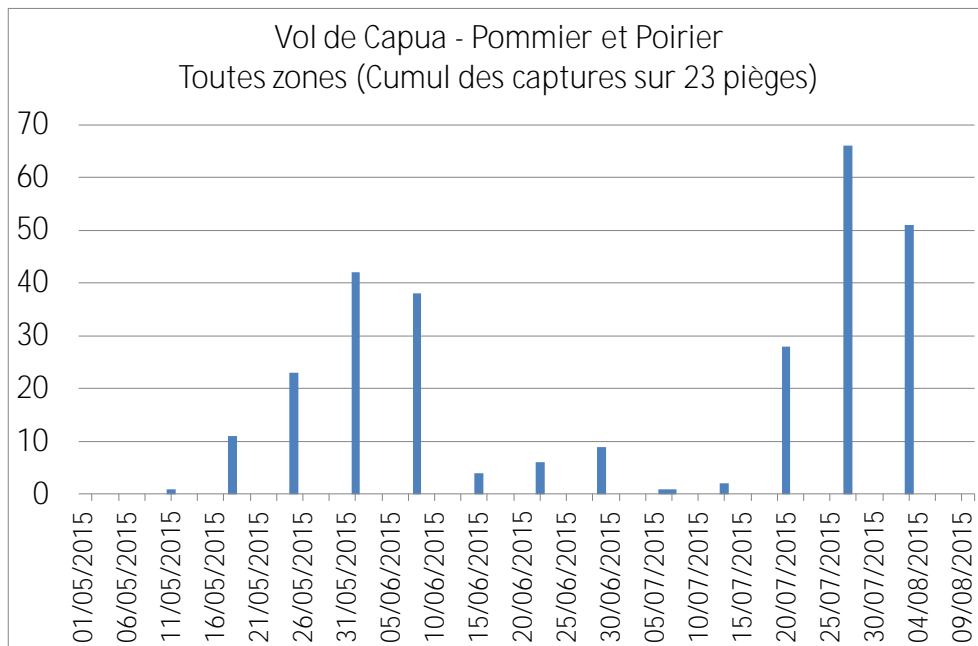
PETITE TORDEUSE DES FRUITS - *CYDIA LOBARZEWSKII*

Situation : Des dégâts sont visibles hors réseau en Rhône-Loire.

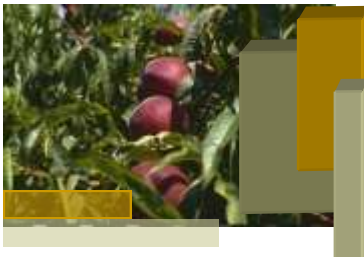
Analyse de risque : **Nous sommes toujours en période d'éclosions. L'activité des larves peut devenir problématique dans les parcelles en confusion.**

TORDEUSES DE LA PELURE - *CAPUA* et *PANDEMIS*

Situation : Le deuxième vol de *Capua* et *Pandemis* se poursuit. Les prises de *Capua* sont parfois importantes, avec 41, puis 33 captures observées le 27 juillet puis le 3 août sur une parcelle de pommier.



Analyse de risque : Des attaques sur fruits peuvent se produire.



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



FEU BACTERIEN-*ERWINIA AMYLOVORA*

Analyse de risque et prophylaxie : Réalisez des observations régulières. En cas de présence **(Cf. photo de symptôme sur poirier dans le BSV n°15, et sur pommier dans BSV n°16)** :

- Supprimez les symptômes le plus tôt possible après leur apparition. **Il est nécessaire de couper largement en dessous du dernier signe visible de la maladie** (1 m en dessous sur poirier, et 30 cm en dessous sur pommier). Plus la vitesse de croissance est importante, plus la bactérie est active, plus cette distance doit être grande. **En cas de forte attaque, l'arrachage de l'arbre entier doit être envisagé.**
- **Veillez à réaliser l'assainissement par temps sec, et à désinfecter les outils de taille.**
- Evacuez hors du verger les bois taillés par temps sec, rapidement (dans les 24 h), et les détruire (brûlage).

Retrouvez les mesures prophylactiques détaillées et toujours en vigueur dans la Note Technique Feu Bactérien 2013 : http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_Technique_Feu_Bac_2013_cle0fa984.pdf

ACARIENS ROUGES

Situation : Une parcelle de pommier présentait 13 % de feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acariens rouges le 3 août.

Analyse de risque : les périodes sèches et de fortes chaleurs sont favorables au développement des acariens. Soyez vigilants.

Seuil de nuisibilité : 50% de feuilles occupées par au moins une forme mobile (80% en présence de Typhlodromes sur pommier).

POU DE SAN JOSE

Situation : Le deuxième essaimage a débuté le 31 juillet hors réseau en Rhône-Loire.

Analyse de risque : **Lors de l'essaimage, les larves migrent vers les feuilles et les fruits pour s'y fixer et entraînent ainsi des dégâts.** observez attentivement vos parcelles dont les arbres présentent des encroutements (soulever les boucliers pour vérifier la présence de femelles vivantes au corps de couleur jaune vif sous les boucliers), ou ayant des fixations sur fruits, afin de repérer la migration des larves (jaune vif).

MALADIES DE CONSERVATION

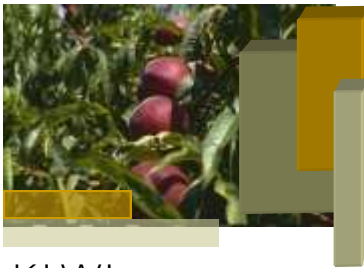
Analyse de risque et prophylaxie : A l'approche de la récolte, des pourritures sur fruits peuvent se produire sous l'effet du développement de champignons : *Monilia*, *Penicillium*, *Botrytis*, *Gloesporium*... Observez attentivement vos parcelles notamment celles ayant subi la grêle. Mettez en place des mesures prophylactiques à la récolte :

- Veillez à faire chuter et à retirer du verger les fruits atteints pour limiter les sources de contaminations.
- Manipulez avec précaution les fruits pour éviter les blessures au moment de la récolte et de la phase de conditionnement et triez à l'entrée en station.
- **Supprimez tout ce qui peut entraîner des chocs lors de passages d'engins (rameaux longs).**
- Eliminez les fruits trop près du sol (risque *phytophthora*).
- Evitez de cueillir en conditions pluvieuses.
- Utilisez des emballages propres.
- Ne laissez pas séjourner dehors les palox et caisses récoltés.

POIRIER

PSYLLE DU POIRIER—*CACOPSYLLA PYRI*

Analyse de risque et prophylaxie : Maintenez les mesures d'aspersion qui permettent de limiter l'activité des populations de psylles et les dégâts. Cela permet de lessiver le miellat et de fragiliser les larves (alternance entre période d'irrigation, et période sèche). Cette mesure est déconseillée sur les parcelles attaquées par le Feu Bactérien, et sur les parcelles ayant été fortement attaquées par la Tavelure les années précédentes ou cette année.



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



KIWI

BACTERIOSE DU KIWI - *PSEUDOMONAS SYRINGAE PV. ACTINIDIAE*

En cas de dégâts suspects, contactez le SRAL Rhône-Alpes. Veillez à mettre en place des mesures prophylactiques pour limiter la progression de la maladie en verger :

- Limiter le plus possible le transport de débris végétaux d'une parcelle à l'autre.
- Pour toute opération, commencer par les parcelles présumées saines et terminer par les contaminées.
- Après le passage dans ces dernières, veiller à limiter le risque de sortie de la parcelle de débris végétaux contaminés.
- Eliminer feuilles et tout matériel végétal qui pourraient souiller les engins utilisés (grille du pulvérisateur, lames du broyeur, roues du tracteur, etc...), pour ne pas prendre le risque de les transporter dans une parcelle saine.
- Laver les outils de taille des débris végétaux et les désinfecter avant leur remisage.
- Ne pas garer les véhicules sous les kiwis.
- Important : dans la mesure du possible éviter de travailler dans vos plantations par temps humide

Retrouvez plus d'informations sur les mesures prophylactiques en cliquant sur le lien suivant :

http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/BSV_RA_Arbono33du12102011_cle09663e.pdf

CHATAIGNIER

CARPOCAPSE

Situation : Le vol de carpocapse du châtaignier se poursuit en Drôme et Ardèche. Le 3 août, 3 pièges sur 7 étaient concernés par 1 à 3 captures.

Analyse de risque : **Il existe un risque d'attaque actuellement.**

TORDEUSES DU CHATAIGNIER

Situation : Le vol se poursuit. Des dégâts sur bogues sont visibles.

Analyse de risque : **Il existe un risque d'attaque actuellement** sur les parcelles sensibles. Les conditions climatiques actuelles sont favorables.

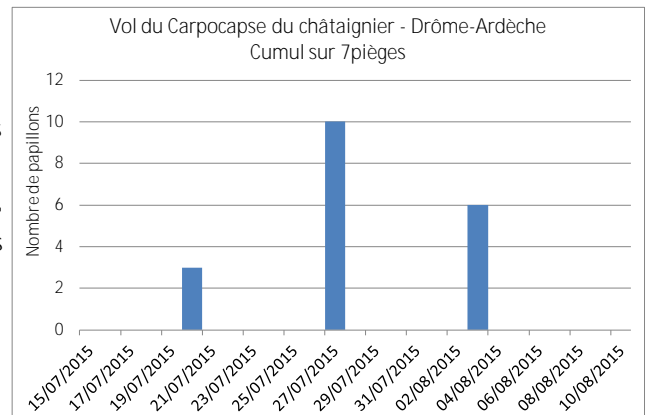
NOYER

CARPOCAPSE - *CYDIA POMONELLA*

Situation : Le deuxième vol est en cours.

Modélisation et analyse de risque : Le modèle DGAL Carpocapse des pommes est utilisé pour suivre le développement du ravageur sur le noyer. Toutefois, il est à noter que le comportement de l'insecte peut être différent d'une espèce à l'autre.

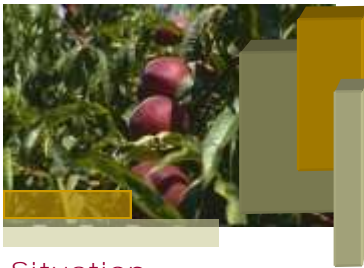
Le modèle indique qu'au 3 août, 71 % du deuxième vol des adultes, 62 % des pontes de G2 et 36 % des éclosions de G2 ont été atteints. La période à haut risque de pontes et la période à haut risque **d'éclosions sont en cours**. La période à haut risque de pontes devrait se terminer le 12 août.



MOUCHE DU BROU DE LA NOIX

La Mouche du Brou de la Noix a fait l'objet d'un changement de réglementation fin 2013. Depuis 2014, la lutte n'est plus inscrite dans un cadre obligatoire. Cependant le suivi de ce ravageur reste important et nécessaire pour la filière : en 2015, un réseau de piégeage est maintenu et comprend 196 pièges en glués jaunes répartis sur 171 communes/zones, suivis par un réseau spécifique de 145 observateurs. Pendant toute la saison, le BSV fera état des communes avec vol observé et des communes avec captures éparses.

L'adulte est identifiable par la présence d'un point jaune caractéristique du genre *Rhagoletis* en bas du thorax, ET des ailes transparentes marquées par 3 traits noirs épais, dont le dernier est prolongé en forme de L. (Voir photos dans BSV n°21 du 21/07/2015).



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



Situation :

Voici la liste des communes ou zones de communes (zone précisée par une lettre à côté du nom de la commune), concernées par des captures :

Liste des communes (ou zones de communes) avec vol confirmé au 3 août 2015			
Dép.	Communes	Dép.	Communes
26	AUREL	38	ST JUST DE CLAIX
26	CHABEUIL	38	ST SAUVEUR
26	CHANTEMERLE LES BLES	38	ST SIMEON DE BRESSIEUX
26	LA CHARCE	26	CHATILLON ST JEAN_A
26	CHATEAUNEUF SUR ISERE	26	CHATILLON ST JEAN_B
26	COMPS	26	CLERIEUX
26	CREST	26	HOSTUN
26	MONTCHENU	26	PARNANS
26	PONTAIX	26	ST DONAT SUR L HERBASSE
26	STE CROIX	26	ST PAUL LES ROMANS_A
26	STE EULALIE EN ROYANS	26	TERSANNE
26	ST JEAN EN ROYANS	26	UPIE
26	TRIORS	38	BEAULIEU_B
38	BRESSIEUX	38	CHAMP SUR DRAC
38	CHARNECLES	38	FARAMANS
38	COGNIN LES GORGES	38	ST BONNET DE CHAVAGNE_B
38	GONCELIN	38	ST HILAIRE DU ROSIER_A
38	MONTAGNE	38	ST HILAIRE DU ROSIER_B
38	POLIENAS	38	ST LATTIER_B
38	RENAGE	38	ST ROMANS_B
38	ROVON	38	ST VERAND_B
38	ST APPOLINARD	38	ST VINCENT DE MERCUZE_A
38	ST ETIENNE DE ST GEOIRS	38	LA SONE
		38	TECHE
		38	THODURE
		38	LE TOUVET
		38	TULLINS_B
		38	VINAY_A

Voir également en page suivante



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



Liste des communes (ou zones de communes) avec captures éparées au 3 août 2015 :

Dép.	Communes	Dép.	Communes
26	ARTHEMONAY	26	MOURS ST EUSEBE
26	CHABRILLAN	26	SAILLANS
26	CHATEAUDOUBLE	26	ST NAZAIRE EN ROYANS
26	HAUTERIVES	26	ST THOMAS EN ROYANS
26	ST MARTIN D AOUT	26	VERCHENY
26	ST MICHEL SUR SAVASSE	26	VESC
26	JAILLANS	38	AUBERIVES EN ROYANS
38	CHATONNAY	38	BEAULIEU_A
38	CRAS	38	CHANTESSE
38	ECLOSE	38	CHASSELAY
38	LA FRETTE	38	CHEVRIERES_A
38	PLAN	38	MOIRANS
38	RIVES	38	MOTTIER
38	STE ANNE SUR GERVONDE	38	NOTRE DAME DE L OSIER
38	ST GEOIRS	38	LA RIVIERE_A
38	ST QUENTIN SUR ISERE	38	ST ANDRE EN ROYANS
38	VIRIVILLE	38	ST ANTOINE L ABBAYE_A
38	VOUREY	38	ST ANTOINE L ABBAYE_B
26	BARBIERES	38	ST MARCELLIN_A
26	CHATEAUNEUF DE GALAURE	38	TENCIN
26	LE GRAND SERRE	38	TULLINS_A
26	MONTELIER	38	VARACIEUX_A
26	MONTMIRAL_A	38	VARACIEUX_B
26	MONTRIGAUD	38	VINAY_B

FRUITS ROUGES

D. SUZUKII SUR FRUITS ROUGES

Situation : Pour rappel, seuls les mâles sont comptabilisés lors des relevés.

Sur mûrier à Ville-sous-Anjou (38), 5 mâles ont été capturés le 27 juillet, puis 3 mâles le 3 août. Aucune capture n'a été enregistrée sur fraisier le 27 juillet à Roussillon en Isère.

Analyse de risque et prophylaxie : **Nous sommes toujours dans la période à risque d'attaque. Tout doit être fait pour éviter la pullulation de l'insecte dans les cultures. Il est donc recommandé de :**

- Dès les premiers fruits matures, il faut augmenter de vigilance, et observer régulièrement les fruits pour détecter les premiers dégâts. Les fruits à pleine maturité sont plus exposés aux pontes de *D. suzukii*
- ne pas trop espacer les cueillettes des cultures à récolte étalée (au minimum 2 récoltes/semaine en framboise et fraise).
- **Maintenir un enherbement bas et aérer au maximum la culture. Tout ce qui favorise l'hygrométrie et l'humidité dans la culture doit être évité**
- Récolter les fruits avant la sur-maturité. Les fruits infestés sur le plant ou tombés au sol sont à évacuer des cultures et à détruire régulièrement au moment de la récolte. Ils peuvent être mis en sacs ou containers hermétiques et laissés quelques jours au soleil. L'enfouissement des fruits n'est pas efficace.



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



TOUTES ESPECES

CICADELLE PRUINEUSE - *METCALFA PRUINOSA*

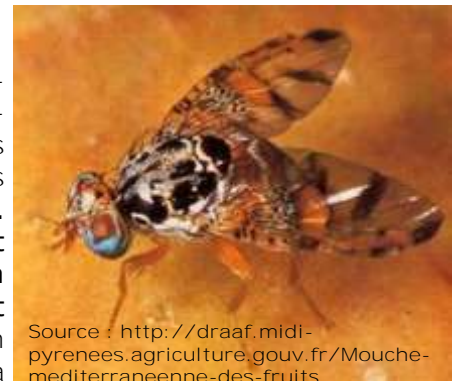
Biologie : cet insecte est très polyphage et peut être rencontré sur plus de 300 espèces végétales. Il s'alimente de la sève et la rejette sous forme de pruine. Lorsque les populations sont importantes, elles peuvent entraîner le ralentissement de la croissance, et la présence de pruine favorise le développement de fumagine sur le feuillage et les fruits.

Situation : La présence faible d'adultes *Metcalfa pruinosa* a été observée le 27 juillet et 3 août sur 3 parcelles de pommier, une parcelle de poirier et une parcelle de kiwi. Des larves étaient visibles sur l'une d'entre elles. Cf. photos dans BSV n°21 du 21/07/2015.

Analyse de risque : La période actuelle est favorable au développement de l'insecte. Soyez vigilants.

MOUCHE MEDITERRANEENNE - *CERATITIS CAPITATA*

Biologie : Cette mouche très polyphage, qui se développe habituellement dans le sud de la France, peut se déplacer sur de grandes distances, et être rencontrée certaines années dans notre région, si les conditions de températures sont favorables (climat chaud et sec). Les femelles pondent leurs œufs sous l'épiderme des fruits par paquets. Les œufs éclosent 2 à 4 jours après pour des températures chaudes et 16-18 jours pour des températures fraîches. Le cycle larvaire dure 1 à 2 semaines. A maturité, les larves quittent les fruits et se nymphosent dans le sol. Les adultes émergent une à plusieurs semaines après selon les températures. A noter : le climat de Rhône-Alpes ne permet pas à la mouche d'hiverner d'une année sur l'autre.



Source : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Mouche-mediterraneenne-des-fruits>

Situation : Un suivi hebdomadaire est mis en place pour la surveillance des populations de mouches méditerranéennes. **Aucune prise n'a été enregistrée sur les pièges suivis sur les 5 parcelles de pêcheurs, les 2 parcelles de pommier, et la parcelle de kiwi suivies les 27 juillet et 3 août.**

Analyse de risque : Les conditions très chaudes et sèches que nous connaissons depuis plusieurs semaines sont favorables à l'installation de la mouche méditerranéenne. **Il existe un risque d'attaque sur fruits en cas de vol de l'insecte détecté par piégeage.**

XYLELLA FASTIDIOSA

La présence de cette bactérie polyphage et qui a causé en Italie la perte de milliers d'hectares d'oliviers, a été détectée pour la première fois en France, dans le Sud de la Corse, à partir d'un échantillon de Polygala à feuilles de myrte prélevé le 20 juillet. Des mesures de lutte ont été mises en place conformément à la Décision européenne du 18/05/2015 qui encadre la surveillance de cet organisme réglementé. En Rhône-Alpes, en cas de symptômes suspects, contactez les correspondants observateurs du réseau Fredon/Fdgdon chargés de centraliser les signalements.

Pour plus d'informations sur *Xylella fastidiosa* et pour obtenir les coordonnées des référents, consultez la page :

<http://www.fredonra.com/filiere-agricole/arboriculture/xylella-fastidiosa/>

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS

La Note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation. Vous la trouverez à l'adresse suivante : http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_pollinisateurs_cle87a536-4.pdf



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes.

Directeur de publication : Jean-Luc FLAUGERE, Président du Comité Régional d'Epidémiologie

Animation : Anne-Lise CHAUSSABEL, Chambre d'agriculture de la Drôme

Analyse de risque et Rédaction : Manuela DAGBA, FREDON Rhône-Alpes

Comité de validation : Chambre d'agriculture de la Drôme, SRAL Rhône-Alpes

A partir des observations réalisées par : Chambres d'agriculture de la Drôme, de l'Ardèche, du Rhône, de la Loire, et de l'Isère, Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc, Coopérative du Pilat, Agrisudest SA, Naturapro, Lorifruit, Terres dioises, Ets Payre, EPL Olivier de Serres, Earl les Vergers du Puits, Ets Bernard, SCAN, Groupe Dauphinoise, Valsoleil, Inovapro, Agrodia, FDGDON26, FDGDON38, FDGDON 07, FDGDON73, FREDON Rhône-Alpes, ADABIO, Verger Expérimental de Poisy, Cooptain, Coopénoix, SENURA, SEFRA

Ce bulletin sera produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRARA dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.